

AFFAIRE N° 13. - Marché de gré à gré à passer avec la SOCIÉTÉ ENTREPRISE GÉNÉRALE DE FRANCE ET D'OUTRE MER pour fournitures diverses.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de 2 395 250 (DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE) Frs CFA avec la SOCIÉTÉ ENTREPRISE GÉNÉRALE DE FRANCE ET D'OUTRE MER pour la fourniture de sable, gravillons, carobés, émulsion et fûts vides.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 936, Article 606 du Budget de 1969.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
Séant. le 10 décembre 1969
Le Maire
Signé: H. Bessin
Le Secrétaire Général
Ch. Velpaen